

AVENANT MANDAT DE VENTE EXCLUSIF N°

ENTRE-LES SOUSSIGNES :	

Le mandant		
Madame, Monsieur		
Demeurant		
Ci-après dénommée "Le mandant ",		
DE PREMIÈRE PART		
Le mandataire		
Agence immobilière		
Représentée par,		
Ci-après dénommée " Le mandataire ",		
DE DEUXIÈME PART		



Le prestataire			
La société MAYBE AT HOME, Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00€, dont le siège social est situé au 11 rue Chalgrin 75116 Paris, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 089 3951 Représentée par			
Ci-après dénommée " MAYBE@HOME ",			
DE TROISIÈME PART			

D'UNE PART

Le mandant a confié la vente d'un bien au mandataire la vente d'un bien immobilier.				
Cet ensemble immobilier est situé à l'adresse suivante				
et est composé de				

Le mandataire, aux fins de trouver un acquéreur a proposé au mandant de faire appel aux services de la société Maybe@Home, Société par action simplifiée Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 840 089 395, dont le siège social est 11 rue Chalgrin 75016 Paris représentée par son Président Monsieur Fabrice NICOLAÏDES. Maybe@Home donne la possibilité de tester les biens référencés en effectuant une location dans le but de déclencher la vente du bien auprès du client-testeur, et ce, via sa plateforme www.maybeathome.com.

C'est dans ce cadre qu'intervient le présent avenant.

ARTICLE 1: OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le service de test du bien immobilier préalablement à la vente, proposé par la société partenaire Maybe@Home est proposé au mandant.

ARTICLE 2: PRÉSENTATION DES SERVICES/OBLIGATION DES PARTIES



Le mandataire met en relation le mandant avec la société Maybe@Home aux fins de présenter son bien au Client- testeur dans le but de le lui vendre.

le numéro de cet avenant devra être conforme et identique à celui du mandat de vente signé au préalable entre le mandant et le mandataire.

Il est rappelé que le mandataire créera un compte sur la plateforme de Maybe@Home aux fins d'accepter les conditions générales de cette dernière.

Il convient de rappeler que parmi les services proposés par la société Maybe@Home sur les biens mis en ventes par des professionnels sont les suivants :

- Décontamination des biens à vendre avant un test, l'accès aux biens se fera en présence du mandataire et/ou du mandant.
- Ménage avant un test, l'accès aux biens se fera en présence du mandataire et/ou du mandant.
- Meubler temporairement le bien à vendre si ce dernier est vide.
- Assurer les biens à vendre pendant les périodes de test.

De telles prestations restent à la charge exclusive de Maybe@Home.

Il est précisé que la gestion de la location test sera effectuée par le mandataire: état des lieux d'entrée, de sortie, remise et restitution des clés.

Le mandant s'engage à régulariser avec chaque Client-testeur un contrat de location dont il est annexé un modèle.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION DU MANDANT ET MANDATAIRE AU TITRE DE LA LOCATION-TEST

Concernant la location Test du bien le mandant percevra de la part de la société Maybe@Home une commission de 50% sur le prix TTC de la location, le mandataire percevant quant à lui une commission de 25% TTC, et le prestataire 25%.

Les rémunérations des différentes parties (mandant-mandataire) seront effectives après 14 jours suivants la fin de la location/test.

ARTICLE 4: RÉMUNÉRATION DU PRESTATAIRE

En cas de vente du bien objet du mandat susvisé, et ce, postérieurement au test du client- testeur, la société Maybe@Home percevra une rémunération de 10% HT du montant total de la rémunération du mandataire.

Il est précisé que le taux actuel de la TVA est de 20% et est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

La rémunération de la société Maybe@Home sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue par acte authentique notarial.

Celle-ci devra être réglée par virement.



En tant que de besoin, le mandant donne mandat et tous pouvoirs au notaire instrumentaire aux fins de régler directement la société Maybe@Home.

C'est ainsi que la rémunération de la société Maybe@Home ne sera pas à la charge du mandant car prélevée sur celle du mandataire.

ARTICLE 5 : DURÉE
Le présent contrat prend effet à compter de ce jour et est conclu pour une durée de :
mois.
Ce contrat cessera le jour où le mandat de vente sera dénoncé ou arrivera à son terme.
l pourra également être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée notifiée avec n préavis de 15 jours.
En tout état de cause, toute vente effectuée au profit du Client-testeur donnera lieu à la perception par a société Maybe@Home de la commission due et ce même en cas de dénonciation du contrat.
Fait à
Le En trois exemplaires originaux
Le Prestataire Société MAYBE AT HOME M
Le Mandataire Société



ANNEXES 1

- Grille tarifaire : prix du test Maybe@Home à la nuitée.
- La caution indiquée ci-dessous est conseillée à titre indicatif et est appliquée par défaut. Si cette dernière n'est pas acceptée par la mandant, l'option valeur à saisir est proposée.

Prix du bien	Prix à la nuité	Caution
000 001 € à 300 000 €	200 €/nuit	120
300 001 € à 500 000 €	250 €/nuit	150
500 001 € à 800 000 €	400 €/nuit	240
800 001 € à 1 000 000 €	500 €/nuit	300
1 000 001 € à 1 200 000 €	600 €/nuit	370
1 200 001 € à 1 500 000 €	750 €/nuit	450
1 500 001 € à 1 800 000 €	900 €/nuit	550
1 800 001 € à 2 000 000 €	1 000 €/nuit	600
2 000 001 € à 2 300 000 €	1 150 €/nuit	700
2 300 001 € à 2 500 000 €	1 250 €/nuit	760
2 500 001 € à 2 800 000 €	1 350 €/nuit	820
2 800 001 € à 3 000 000 €	1 500 €/nuit	900
3 000 001 € à 3 500 000 €	1 750 €/nuit	1000
3 500 001 € à 4 000 000 €	2 000 €/nuit	1200
4 000 001 € à 4 500 000 €	2 250 €/nuit	1400
Supérieur à 4 500 001 €	2 500 €/nuit	1600

ANNEXES 2

- Contrat de Location-Test